

L'an deux mil seize, le trois février à 19 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de M. Eric DURAND, Maire.

Nombre de conseillers Municipaux : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 janvier 2016

Etaient présents : M. Eric DURAND, Maire.

M. Eddie BERCKER, Mme Charlotte DEBOSQUE, M. Joseph SANSONE, Mme Ariane FRUIT, M. Thomas DESMETTRE, MM. Bernard DEKETELAERE, Benjamin HUS, Adjointes.

Mme Christiane DEVIAENE, M. Hubert COUVREUR, Mme Marie-Joëlle WATINE, M. Christian MAUCONDUIT, Mmes Florence GOSSART, Fabienne BURLLOT, M. Philippe-Hervé BLOUIN, Mmes Anne-Sophie TOULEMONDE, Marie CHAMPAULT, M. Pascal GHEYSENS, Mme Véronique HOSTI, MM. Sébastien GREC, MM. Oscar DURAND, Romain KALLAS, Mme Anne COLLOT, M. Daniel COMPERE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mmes Sandrine DUCRET (pouvoir à M. DURAND, Maire), Michèle DELSALLE (pouvoir à M. HUS), Emmanuelle DUPREZ (pouvoir à M. BLOUIN), Maryse DESTOBÈRE (pouvoir à Mme DEVIAENE), M. Jérémie STELANDRE (pouvoir à M. DESMETTRE), Mme Florence PAQUENTIN (pouvoir à M. KALLAS), Mme Germaine HERVEIN (pouvoir à Mme COLLOT).

Absents excusés : MM. Guy HALLE, Bruno DELEMARLE.

-----  
M. Romain KALLAS, désigné Secrétaire de séance, procède à l'appel.

M. le MAIRE : Merci Romain. La séance est ouverte. Le procès-verbal de la dernière réunion attire-t-il des observations de votre part ? Non ?

**Le procès-verbal de la séance du 9 Décembre 2015 est adopté à l'unanimité.**

Monsieur le Maire procède au compte-rendu des décisions suivantes :

10 Décembre 2015 – Décision portant **marché d'entretien de l'éclairage public de la Commune** avec la société BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES à La Chapelle d'Armentières pour un montant estimatif de 56 916.16 euros HT (68 299.39 euros TTC) à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016 pour une durée d'un an renouvelable une fois une année.

11 Décembre 2015 – Décision portant un **marché public relatif aux vérifications périodiques réglementaires (lot n°1 vérification des appareils de lavage mobiles)** avec la société QUALICONSULT à Villeneuve d'Ascq pour un montant annuel de 180.00 euros HT (216.00 euros TTC) à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016 pour une durée d'un an renouvelable deux fois.

11 Décembre 2015 – Décision portant un **marché public relatif aux vérifications périodiques réglementaires (lot n°2 vérification des échafaudages)** avec la société APAVE à Lille pour un montant annuel de 205.00 euros HT (246.00 euros TTC) à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016 pour une durée d'un an renouvelable deux fois.

11 Décembre 2015 – Décision portant un **marché public relatif aux vérifications périodiques réglementaires (lot n°3 vérification des installations électriques et éclairages de secours)** avec la société APAVE à Lille pour un montant annuel de 4 061.00 euros HT (4873.20 euros TTC) à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016 pour une durée d'un an renouvelable deux fois.

11 Décembre 2015 – Décision portant un **marché public relatif aux vérifications périodiques réglementaires (lot n°4 vérification des installations thermiques)** avec la société QUALICONSULT à Villeneuve d'Ascq pour un montant annuel de 1 595.00 euros HT (1 914.00 euros TTC) à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016 pour une durée d'un an renouvelable deux fois.

11 Décembre 2015 – Décision portant un **marché public relatif aux vérifications périodiques réglementaires (lot n°5 vérification des aires de jeux)** avec la société SOLEUS à Vaulx en Velin pour un montant annuel de 269.92 euros HT (323.90 euros TTC) à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016 pour une durée d'un an renouvelable deux fois.

11 Décembre 2015 – Décision portant un **marché public relatif aux vérifications périodiques réglementaires (lot n°6 vérification des installations scéniques)** avec la société APAVE à Lille pour un montant de 215.00 euros HT (258.00 euros TTC) à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016 pour une durée d'un an renouvelable deux fois.

15 Décembre 2015 – Décision portant **contrat d'entretien des orgues des églises Saint Germain et Saint François** avec la société DELMOTTE à Tournai en Belgique pour un montant annuel de 830.00 euros HT (église Saint Germain) et 830.00 euros HT (église Saint François) à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016 pour une durée d'un an.

15 Décembre 2015 – Décision portant **contrat pour le détaupinage des espaces verts (parc du Hautmont, salle Lucien Valet, cimetière Municipal, stade de football Pierre de Coubertin et espaces verts, tennis club Nathalie Tauziat)** avec la société B.V.B.A. DELTOUR à Wervik en Belgique pour un montant annuel de 3 150.00 euros HT (3 780.00 euros TTC) à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016 pour une durée d'un an.

22 Décembre 2015 – Décision portant **marché d'entretien des espaces verts et des plantations de la commune (lot n°1 entretien des espaces verts)** avec l'association CANAL à Tourcoing pour un montant annuel de 65 285.60 euros à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016 pour une durée d'un an.

22 Décembre 2015 – Décision portant **marché d'entretien des espaces verts et des plantations de la commune (lot n°2 fleurissement)** avec la société BUIRETTE à Mouvaux pour un montant annuel de 42 097.35 euros HT (50 516.82 euros TTC) à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016 pour une durée d'un an.

24 Décembre 2015 – Décision portant **marché à bons de commande (lot n°1 fourniture de matériel électrique dans le cadre du marché de fournitures courantes pour les services techniques)** avec la société REXEL à Villeneuve d'Ascq pour un montant annuel estimatif de 15 000.00 euros TTC maximum à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016 pour une durée d'un an renouvelable deux fois par reconduction expresse.

24 Décembre 2015 – Décision portant **marché à bons de commande (lot n°2 fourniture de matériel de quincaillerie et serrurerie dans le cadre du marché de fournitures courantes)** avec la société TRENOIS DECAMPS à Wasquehal pour un montant annuel estimatif de 10 000.00 euros TTC maximum à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016 pour une durée d'un an renouvelable deux fois par reconduction expresse.

24 Décembre 2015 – Décision portant **marché à bons de commande (lot n°3 fourniture de matériaux de construction et de couverture dans le cadre du marché de fournitures courantes pour les services techniques)** avec la société POINT P à Croix pour un montant annuel estimatif de 5 000.00 euros TTC maximum à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016 pour une durée d'un an renouvelable deux fois par reconduction expresse.

24 Décembre 2015 – Décision portant **marché à bons de commande (lot n°4 fourniture de matériaux de peinture et revêtement dans le cadre du marché de fournitures courantes pour les services techniques)** avec la société COULEURS DE TOLLENS à Wasquehal pour un montant annuel estimatif de 10 000.00 euros TTC maximum à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016 pour une durée d'un an renouvelable deux fois par reconduction expresse.

24 Décembre 2015 – Décision portant **marché à bons de commande (lot n°5 fourniture de matériaux de menuiserie dans le cadre du marché de fournitures courantes pour les services techniques)** avec la société PANOFRANCE à Lesquin pour un montant annuel estimatif de 4 000.00 euros TTC maximum à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016 pour une durée d'un an renouvelable deux fois par reconduction expresse.

30 Décembre 2015 – Décision portant **contrat d'assurance responsabilité civile générale** avec la SMACL à Niort du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2016 pour un montant prévisionnel annuel de 5 838.08 euros TTC.

30 Décembre 2015 – Décision portant **contrat d'assurance incendie divers dommages aux biens** avec la SMACL à Niort du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2016 pour un montant prévisionnel annuel de 19 766.51 euros TTC.

30 Décembre 2015 – Décision portant **contrat d'assurance de la flotte automobile (incluant la garantie auto collaborateur)** avec la SMACL à Niort du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2016 pour un montant prévisionnel annuel de 11 644.79 euros TTC.

30 Décembre 2015 – Décision portant **contrat d'assurance de la protection juridique pénale des agents territoriaux** avec PNAS à Paris du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2016 pour un montant annuel de 360.00 euros TTC.

30 Décembre 2015 – Décision portant **contrat d'assurance des risques statutaires des agents territoriaux** avec GRAS SAVOYE à Lille du 1<sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2016 pour un montant prévisionnel annuel de 57 862.00 euros TTC.

M. le MAIRE : Je vous propose donc d'ouvrir cette séance du Conseil Municipal par le point numéro un à l'ordre du jour, qui est le point le plus important, le rapport d'orientations budgétaires 2016. Avant de donner la parole à Benjamin qui va nous donner tous les chiffres, je tiens à signaler tout de même que la loi NOTRe du 7 Août a modifié les débats d'orientations budgétaires, auparavant nous avions un débat d'orientations budgétaires qui donnait lieu à une discussion sans délibération. Le rapport d'orientations budgétaires maintenant donne lieu à une délibération. Alors aujourd'hui il y a une interprétation sur cette délibération, qui va demander vraisemblablement une explication de la part du ministre concerné parce qu'il est bien précisé dans la loi NOTRe et sur la circulaire proposée par le Préfet, que la délibération est à acter comme quoi il y a eu débat. Donc on acte comme quoi il y a eu débat. Donc ce n'est pas on vote pour ou on vote contre, on acte qu'il y a eu un débat. Donc il y a eu déjà des débats sur ce point-là, c'est le cas de le dire, dans certaines communes et donc tout le monde a acté le débat. Il y avait, pas plus tard que lundi, au Département du Nord, ce rapport d'orientations budgétaires, il y a eu deux votes sur ce rapport, il y a eu le vote pour acter le débat et pour éviter tout recours il y a eu après un autre vote sur le rapport par lui-même si vous étiez pour ou contre. Je vais proposer peut être les deux choses si vous en êtes d'accord. Donc je laisse de suite la parole, oui je précise quand même que ce rapport d'orientations budgétaires, au-delà d'être un rapport, il est stipulé qu'il doit impérativement vous fournir un certain nombre de données et ces données, c'est l'état de la dette, c'est l'état du personnel et quelques autres données qui ne sont pas non plus obligatoires. Mais nous, depuis du moins 2008, depuis que je suis Maire, je pense que mes prédécesseurs faisaient de même, pour le débat d'orientations budgétaires, nous vous donnions une multitude de chiffres, nous ne nous contentions pas du strict minimum, comme certaines collectivités territoriales. Benjamin j'ai trop parlé, la parole t'est donnée.

## **1-Rapport d'Orientations Budgétaires 2016**

M. Benjamin HUS, Adjoint, Rapporteur;

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale (NOTRe) modifie les articles L2312-1, L3312-1, L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs au débat d'orientations budgétaires, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Pour les communes de plus de 10.000 habitants, le rapport porte sur :

- Les orientations budgétaires
- Les engagements pluriannuels
- La structure et la gestion de la dette
- La structure et l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le document ci-annexé reprend les éléments exposés.

M. HUS : Merci beaucoup Monsieur le Maire, je vous propose comme entrée en matière de vous rappeler que nous avons été récompensés à Mouvaux, il y a quelques semaines, au podium des municipalités, sur deux sujets élémentaires, deux sujets essentiels en fin de compte. D'une part l'attrance et d'autre part le partenariat pédagogique. Alors je me permets de vous présenter ces deux trophées ce soir, ils sont bien la preuve de l'attrance, ils sont bien la preuve d'une bonne gestion des deniers publics à Mouvaux et je pense que pour entamer ces orientations budgétaires, il était important de rappeler d'où nous venons, je pense de toute façon que nous pouvons d'ores et déjà nous en féliciter et j'espère vous présenter d'autres trophées d'ici peu lors des prochaines remises de récompenses. Une fois que je vous ai présenté ces éléments introductifs, permettez-moi de vous rappeler dans quel contexte s'insère ce débat d'orientations budgétaires formalisé par un rapport que vous avez toutes et tous lu avec beaucoup d'intérêt, je n'en doute pas. Le débat d'orientations budgétaires est donc la première étape d'un rendez-vous budgétaire, d'un calendrier budgétaire, qui sera formalisé ensuite par un budget primitif 2016, voté lors du prochain conseil municipal le 23 Mars et puis il sera temps, plus tard, avant fin Juin, de voter le compte administratif de l'exercice 2015. Vous voyez comment le débat d'orientations budgétaires ouvre véritablement l'année budgétaire, le cycle budgétaire en vous proposant avant tout des orientations, il ne s'agit pas d'entrer ce soir dans le détail des chiffres, dans le détail des lignes de crédits, nous aurons bien l'occasion évidemment d'y revenir lors du budget 2016, mais bien de vous proposer une stratégie pluriannuelle sur ce mandat. Une présentation donc ce soir qui va se matérialiser par trois temps importants, d'abord un rappel du contexte national en général puisque ce contexte a forcément un impact sur le contexte des collectivités territoriales. Les collectivités territoriales dans leur contexte seront rappelées dans un second temps et puis nous vous proposerons enfin dans un troisième temps, les orientations budgétaires de la ville de Mouvaux. D'abord je me permettrai de restituer le diagnostic de la situation économique en France, non pas parce qu'il serait bon de rajouter des chiffres supplémentaires mais avant tout parce que cette situation économique a un impact direct sur les comptes, la situation en général des finances des collectivités territoriales. Nous dépendons du contexte, nous dépendons du marché immobilier par exemple, nous dépendons des dotations de l'Etat. La croissance du produit intérieur brut (PIB) sera au mieux d'1,4 % en 2016, les déficits sont encore au-dessus des seuils normalement acceptés au sein de l'Union Européenne, 3,3 % et le taux de chômage sera à un niveau encore très élevé en 2016 à 10,4 %, nous ne sommes pas encore sur une inversion de la courbe du chômage vous vous en doutez. Surtout les collectivités territoriales sont entrées dans l'ère de la contrainte, il y a eu l'ère des dotations, il y a aujourd'hui l'ère de la contrainte et, cet ère de la contrainte se matérialise par le désengagement de l'Etat. Le désengagement de l'Etat il a deux visages, le premier visage c'est la baisse des dotations de l'Etat, c'est moins 11 milliards de dotations entre 2015 et 2017. Toutes les collectivités territoriales sont concernées, nos partenaires financiers traditionnels sont directement impactés, Monsieur le Maire en préambule évoquait la situation du Département, le Département du Nord est dans une situation proche du dépôt de bilan. Le deuxième visage de ce désengagement de l'Etat, c'est la hausse des charges qui est imposée sans aucune

compensation, c'est 303 normes qui sont venues s'ajouter à l'environnement normatif des collectivités territoriales selon le dernier recensement produit au niveau national. 303 normes, la France est une machine administrative à complexifier le droit et nous en sommes directement les victimes, je pense par exemple à l'urbanisme, je pense aux marchés publics, je pense aux règles de la fonction publique qu'il faut traduire de manière très concrète au niveau de Mouvaux. Et puis j'ajouterais les incertitudes qui sont liées à la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires, les fonctionnaires s'en féliciteront sans aucun doute mais c'est avant tout un impact sur les charges de personnel qu'il faudra assumer sans aucune compensation non plus de l'Etat. Mais à ce qu'il paraît il y a en 2017 des élections présidentielles et donc on me dit qu'il y a peut-être un lien à faire entre la hausse du point d'indice et ces prochaines élections nationales. Il y a le transfert partiel également du régime indemnitaire dans le traitement indiciaire, c'est un impact également direct sur le montant des charges sociales, notamment les cotisations retraites CNRACL, les cotisations patronales que la ville de Mouvaux paye. La situation est donc inquiétante pour 2016, cette ère de la contrainte se matérialise rien qu'en 2016 par une baisse des dotations de moins 3,67 milliards d'euros. On nous avait annoncé la réforme de la DGF, c'est-à-dire la principale dotation de l'Etat, celle-ci devrait au mieux intervenir en 2017. Mais donc nous sommes très loin d'une modification des concours financiers de l'Etat, c'est bien la preuve encore une fois que Mouvaux comme 99 % des collectivités en France, subira de plein fouet une baisse des dotations de l'Etat en 2016. Et cette ère de la contrainte s'est aussi concrétisée par une baisse déjà sensible des dépenses d'investissement, je vous rappelle simplement que l'investissement public en France est porté à 70 % par les collectivités. Si demain les collectivités, comme elles ont commencé à le faire, diminuent leurs dépenses d'investissement, c'est donc un impact direct sur le niveau de l'investissement en France et c'est un impact direct au niveau de l'économie, notamment du BTP. Montrons maintenant plus concrètement les impacts sur Mouvaux de la baisse de la dotation de l'Etat, la DGF. La diminution pour rappel, c'est 12,5 milliards sur la période 2014 – 2017 et vous le voyez c'est une pente assez nette que nous subissons déjà à Mouvaux avec une DGF qui diminuera d'un million d'euros au total en 2017. J'anticipe d'ores et déjà amicalement la réaction de Monsieur COMPERE, il y a effectivement parfois des sujets sur l'échelle, on a beau retravailler l'échelle comme on veut il y a toujours une baisse de la DGF, on a beau faire ce que l'on veut à Mouvaux, c'est une parfaite diminution d'un million d'euros. Voilà cette remarque que nous avons eu l'occasion de faire en commission. Maintenant que je vous ai restitué un peu ce contexte, il y a malgré tout à nous projeter. La première chose c'est de savoir comment nous avons tenu les comptes de la ville entre 2014 et 2015. D'abord s'agissant des recettes, elles ont diminué moins 0,05 %, les produits des services se sont tenus c'est 1,76 % d'augmentation. Les impôts et taxes nous sommes à 4,13 % d'augmentation mais c'est lié essentiellement à la livraison des nouveaux logements au cœur de ville. Les subventions et participations vous le voyez une baisse colossale moins 11,45 %, liée, comme je vous le disais à l'instant, au contexte très difficile des collectivités en France et des partenaires qui subissent de plein fouet la DGF. La DGF à Mouvaux, donc la principale dotation de l'Etat pour Mouvaux, est en baisse en 2015 de 16,08 %. Une fois que nous avons des recettes nous pouvons envisager de dépenser, s'agissant des charges à caractère général, c'est-à-dire les charges qui concourent au fonctionnement des services de la ville, nous sommes sur une diminution de moins 3,3 %. Les charges de personnel vous le voyez 5,48 % d'augmentation. C'est lié essentiellement à l'impact en année pleine des réformes imposées par l'Etat, notamment sur la revalorisation du régime des catégories C et B. Les autres charges de gestion courante, c'est le chapitre 65, sont en diminution de 2,73 %. Les charges financières, c'est à dire les intérêts de la dette que la ville paye, sont en forte diminution quasiment moins 15 %. Et vous le voyez également notre capacité d'autofinancement est en diminution de 13 %. Et oui, si nous avons d'une part des recettes en diminution et d'autre part des dépenses en augmentation, la différence entre les recettes et les dépenses conduit forcément à une baisse de l'autofinancement. Cette capacité d'autofinancement est en baisse à Mouvaux en 2015. Par contre les dépenses d'équipement sont dynamiques, elles restent dynamiques et pour cause nous avons des projets à Mouvaux, des projets d'investissements lourds pour le mandat, c'est 80,24 % de plus par rapport à 2014. Au fond, le contexte est difficile, l'ère est à la contrainte et donc il faut que Mouvaux se dote d'une stratégie financière qui soit claire. Cette stratégie financière se décompose en quatre axes majeurs, d'abord contenir la section de fonctionnement pour préserver cet autofinancement que j'évoquais à l'instant : cela passe par la réduction des charges compressibles, les frais de réception, les frais de bouche, les frais de communication ... pour maintenir un équilibre entre nos recettes et nos dépenses et puis, il y a la lutte contre l'absentéisme pour limiter la croissance des charges de personnel. Je vous annonçais à l'instant que les charges du personnel ont augmenté de plus de 5 % en 2015, il faut impérativement maîtriser nos charges de personnel. Lutter contre l'absentéisme ce n'est pas un gros mot, surtout quand à Mouvaux on se dote d'une charte de la culture managériale, quand on se dote d'un règlement intérieur, ce sont autant d'outils permettant une gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs qui nous permettront demain d'anticiper les besoins des agents et de répondre au mieux à leurs besoins. C'est donc avant tout sur ces aspects là qu'il faut travailler au niveau des ressources humaines. Le deuxième axe fondamental au niveau de notre stratégie financière c'est le maintien d'un niveau d'investissement significatif pour que Mouvaux continue à se régénérer, pour que Mouvaux continue à attirer et c'est ce qui fait aussi la force finalement de notre collectivité. Le niveau d'endettement doit rester en revanche maîtrisé, c'est essentiel de conserver un niveau d'endettement qui ne dérape pas. Et enfin, nous avions annoncé cinq priorités lors de la campagne des élections municipales, nous préservons maintenant ces priorités c'est la sécurité, la propreté, la cadre de vie, la solidarité et le mieux vivre ensemble. S'agissant donc des recettes et des dépenses de gestion pour le BP 2016 si nous faisons une évolution à ce stade, j'ajoute, j'insiste lourdement, puisque que nous allons évoquer à l'instant les recettes, nous ne sommes pas en mesure, Monsieur le Maire, d'annoncer ce soir le montant des dotations, des subventions. Nous sommes donc sur des hypothèses au 3 Février 2016 mais qui risquent d'évoluer négativement ou positivement j'au cours des mois qui viennent. Mais à ce stade, ce que je peux d'ores et déjà vous annoncer, c'est que les recettes seront légèrement dynamiques à 1,7 %. Ces recettes vont être impactées négativement par la dotation de l'Etat qui va continuer à diminuer de plus de 16 %. S'agissant de dépenses de gestion, nous nous efforcerons de continuer à les maîtriser à 2,80 % et vous le voyez, puisque nous avons une dynamique de recettes moins importante que la dynamique des dépenses, la capacité d'autofinancement continue à se dégrader à moins 9,12 %. En revanche, vous le savez, nous avons notamment un espace culturel théâtre jeunesse qui sort de terre, qui sera livré bientôt et donc c'est pour assurer le financement de l'espace culturel que nous aurons notamment ces dépenses d'équipement en augmentation. Je me permets maintenant de faire un focus sur les charges de personnel, cela fait partie des nouvelles obligations de la loi NOTRe pour le rapport d'orientations budgétaires, de vous rappeler un peu l'exécution des dépenses des charges de personnel. Vous le voyez entre 2010 et 2015, nous avons en fait deux périodes qu'il faut bien analyser sur les charges de personnel, une période qui est de 2010 à 2012 – 2013 et qui révèle une hausse maîtrisée des dépenses de personnel. Et puis à partir de 2013 vous voyez une forte accélération des dépenses de personnel, à nouveau il faut bien l'admettre les décisions gouvernementales qui consistent notamment à mettre en place les rythmes scolaires, à augmenter les taux des cotisations patronales, à revaloriser les traitements indiciaires des catégories B et C, tout cela a engendré une forte accélération des dépenses de personnel entre 2013 et 2015. Voyons maintenant les charges de personnel et surtout l'évolution prévisible au 3 Février 2016, entre 2016 et 2020. D'abord je vous l'annonce, l'objectif il sera clairement de contenir les charges de personnel. Nous proposons toujours avec une échelle qui peut être discutée mais nous proposons de contenir ces charges de personnel. En intégrant d'ores et déjà tout ce que nous pouvons connaître à l'instant d'aujourd'hui. Ça consiste notamment à intégrer ce qu'on appelle le glissement vieillesse et technicité, le GVT c'est-à-dire l'impact de l'avancement des échelons, des grades, des agents de la fonction publique territoriale. Nous estimons que cette hausse du GVT et des taux patronaux engendrera une augmentation de 100 000 euros par an des charges de personnel. C'est-à-dire que sans augmentation des effectifs, sans recrutement nouveau, nous aurons de toute façon 100 000 euros en plus à payer chaque année en charge de personnel. J'insiste, il n'est prévu aucun recrutement dans les années à venir hormis évidemment, dans le cadre de l'arrivée de l'espace culturel théâtre jeunesse. Autre obligation portée par la loi NOTRe concernant les orientations budgétaires c'est de vous faire une rapide présentation de la structure et de la gestion de la dette. Vous voyez, nous avons actuellement à Mouvaux sept emprunts qui sont en cours, tous très bien côtés, nous n'avons pas d'emprunt toxique à Mouvaux, fort heureusement. Parmi les sept emprunts vous en avez cinq qui sont à taux fixe et deux qui sont à taux révisable. C'est important d'avoir les deux, d'avoir dans le panier un peu de taux révisable et du taux fixe. Lorsqu'il y a des aléas économiques, on peut aussi continuer à avoir une gestion active de la dette en ayant ce panier je dirais partagé. L'extinction de la dette serait au 31 Septembre 2030 aujourd'hui. Surtout, j'insiste beaucoup sur ce ratio c'est la capacité de désendettement qui est de moins de cinq ans, elle est à 4,78 ans quand les seuils d'alerte sont à partir de douze voire quinze ans. Ça veut dire que Mouvaux a une capacité de désendettement excellente tout en continuant à investir. Nous avons une capacité d'autofinancement qui nous permet d'éviter d'avoir une addiction à la dette à Mouvaux. Et évidemment nous y reviendrons lors du budget 2016 mais à l'heure actuelle il est prévu un recours à l'emprunt en 2016. Si j'entre un peu plus dans le détail concernant l'endettement de la ville, d'abord c'est ce qui nous importe quand même beaucoup, ce sont les charges financières, ce sont les intérêts de la dette que nous aurons à payer chaque année jusqu'à la fin du mandat. Vous le voyez, en ayant une gestion active de la dette, en continuant, même si nous avons recours à de nouveaux emprunts, à nous désendetter par ailleurs, nous arriverons à continuer à diminuer les intérêts de la dette. Cette diminution elle est sensible et ce qui permettra de soulager la

section de fonctionnement dans les années qui viennent. Par ailleurs, l'encours de la dette, c'est-à-dire le stock de dettes que nous avons accumulé à Mouvaux, continuera lui-même à diminuer. Pourquoi ? Comme je vous le disais à l'instant, la dette de Mouvaux est partagée, il y a d'anciens emprunts que nous continuons à rembourser et qui seront totalement terminés de rembourser en 2016. Par ailleurs, même avec un recours limité à l'emprunt en 2016, nous continuerons donc à avoir un encours qui est limité et qui continuera surtout à diminuer jusqu'en 2020. Il y a donc à surveiller deux ratios essentiels pour nous assurer que Mouvaux est bien gérée financièrement. D'abord ce qu'on appelle l'épargne brute ou l'autofinancement, c'est-à-dire la part de nos ressources que nous pourrions assurer, que nous pourrions dégager pour rembourser la dette et investir, c'est la capacité d'autofinancement si vous voulez. C'est la différence entre les dépenses d'un côté et les recettes de l'autre. Et la capacité de désendettement c'est le deuxième ratio essentiel, je vous le disais, c'est le nombre d'années théoriques qu'il nous faudrait pour amortir le stock de dettes à condition d'y consacrer l'intégralité de notre épargne brute. Deux ratios, je vous l'annonce dès à présent, qui sont totalement maîtrisés à Mouvaux. D'abord, revenons sur l'épargne brute, c'est-à-dire notre capacité d'autofinancement. Je vous l'annonçais, nous avons une diminution assez nette de l'autofinancement qui est liée à une dynamique des recettes qui n'évoluent pas aussi bien que les dépenses, qui n'évoluent pas mieux que les dépenses. Donc vous le voyez, que ce soit 2016 et 2017, nous continuerons à subir de plein fouet la baisse des recettes de l'Etat et donc la baisse de l'épargne brute. A partir de 2017 – 2018 -2019, il est plus difficile d'envisager une baisse de l'épargne brute, nous aurons digéré un certain nombre d'investissements, nous aurons moins d'intérêt de la dette et donc nous pensons que l'épargne brute se stabilisera autour d'1,8 million d'euros. La capacité d'autofinancement donc, vous le voyez c'est la courbe noire, sera donc en diminution puis continuera ensuite à progresser de façon très lente sur la fin 2019 – 2020. Vous le voyez, on dépend énormément des dépenses et également des recettes de l'Etat. Si les recettes sont à nouveau stabilisées, si à partir de 2017 les dotations étaient au moins gelées à un montant déterminé, nous pourrions espérer que notre autofinancement au moins sera stabilisé mais ne diminuera plus comme c'est le cas actuellement. Le plan d'investissement c'est important c'est ce qui permet de renouveler le patrimoine de la ville, c'est ce qui permet aussi les petits investissements du quotidien pour être au service des Mouvallois. Le montant investi entre 2008 et 2014 a été considérable Monsieur le Maire, c'est plus de 18 millions d'euros qui ont été investis au service des Mouvallois. Le montant investi en 2015 a été également important, plus de 4 millions d'euros. Mais vous le voyez également ce n'est pas je dirais un scoop, à l'heure actuelle, les dépenses d'équipement prévues de 2016 à 2020 ne seront pas aussi importantes que ce que nous avons pu faire au cours du mandat 2008 – 2014 et pour cause, nous devons ajuster les dépenses d'équipement, les dépenses d'investissement selon nos moyens. Surtout, je tiens à rappeler un engagement de campagne fort et que nous continuerons à respecter, c'est que sans le soutien de nos partenaires financiers, il n'est pas envisageable de se lancer seul sur de nouveaux projets structurants. C'est un principe clair, sans partenariat financier pas de nouveaux projets. La capacité de désendettement, je vous le disais, c'est un ratio essentiel pour mesurer la solvabilité de la ville de Mouvaux. Vous voyez, la courbe bleue c'est la nôtre, n'est jamais dans des zones turbulentes, nous avons une capacité de désendettement qui est très loin des douze années qui seraient là pour le coup plutôt inquiétantes. C'est la preuve que Mouvaux est bien gérée, que Mouvaux, tout en ayant une politique dynamique d'investissement, ne s'endette pas, ne va pas vers l'addiction à la dette, c'est donc essentiel de préserver un niveau minimum d'autofinancement. Si donc en quittant le conseil municipal ce soir vous deviez retenir deux idées, lesquelles ce serait ? D'abord nous sommes face à une diminution sans précédent des dotations de l'Etat, ce qui implique évidemment quelques adaptations mais toujours une même ligne de conduite. Première idée, nous faisons le choix ce soir de la sincérité. Nous n'allons pas nous cacher les choses, les temps sont difficiles, l'ère est à la contrainte, il faut être sincère. Mais nous faisons également le choix de la responsabilité. La responsabilité c'est vous proposer ce soir une trajectoire qui est fidèle à une stratégie financière, c'est continuer à investir, c'est continuer à avoir des ambitions pour Mouvaux tout en n'explosant pas l'encours de la dette. Voilà ce que je pouvais vous dire ce soir en termes d'orientation, permettez-moi simplement avant de libérer la parole de remercier comme il se doit les agents qui travaillent au service de Mouvaux, qui travaillent pour faire en sorte que le travail de ce soir soit de grande qualité et je salue en particulier Pauline ISBLED qui fait comme toujours un travail remarquable. Je vous remercie.

M. le MAIRE : Je m'associe bien sûr à ces remerciements, merci Pauline pour votre engagement au sein de la collectivité, merci aussi au Directeur Général des Services pour les arbitrages budgétaires que nous avons dû effectuer. Voilà la parole, le débat est ouvert, ceux qui veulent prendre la parole lèvent la main ? Madame COLLOT, Monsieur COMPERE, c'est tout ? Madame COLLOT allez-y.

Mme COLLOT : Merci Monsieur le Maire. Je voudrais d'abord faire une remarque sur la forme, je parle du petit livret que nous avons eu à étudier pour préparer ce Conseil Municipal, vous présentez une première partie qui présente le contexte économique et législatif national, bien sûr les baisses de dotations de l'Etat sont importantes et ont une répercussion au niveau de Mouvaux mais enfin il y a quand même neuf pages qui sont consacrées à ce contexte national, neuf pages dans lesquelles je n'ai trouvé qu'une seule fois le mot de Mouvaux et je ne vois pas sincèrement en quoi, par exemple, cela impacte les finances Mouvalloises que de savoir qu'il va y avoir plus de sept milliards d'économie sur la sécurité sociale. Je trouve que la présentation que l'on a est certes très complète mais elle relève plutôt d'une réunion du Ministère des Finances ou d'une formation d'experts, cette première partie. Donc en parlant des concours financiers de l'Etat aux collectivités justement et de la baisse, comment Mouvaux va-t-elle juguler cette baisse ? Page 7, vous nous dites, pas d'augmentation des taux d'imposition à Mouvaux en 2015, donc quid en 2016 ? Le seul levier possible étant cette augmentation c'est ce qui est marqué, donc avez-vous l'intention d'augmenter les impôts en 2016 ? Alors je parle après de Mouvaux, nous avons un petit tableau page 10 qui est intitulé « économies dégagées sur les dépenses de gestion », entre le BP 2015 et le conseil administratif voté 2015, donc ces économies quelles sont-elles, apparemment c'est surtout sur la baisse des intérêts de la dette ? Nous aurons un nouvel emprunt cette année en 2016, donc elles vont forcément de nouveau augmenter fortement, il est prévu une augmentation de plus 3,07 %, y a-t-il d'autres baisses prévues ? Page douze, pour définir la stratégie financière, vous dites de réduire les charges qui sont compressibles, vous nommez les frais de réception et de communication, est-ce qu'il y aura la suppression de certains services à la population pour baisser ces charges ? Ensuite, vous parlez de lutte contre l'absentéisme, est-ce que vous pouvez nous donner des chiffres ? Quelle importante a-t-elle à Mouvaux ? Vous parlez de mal être, c'est quoi le mal être à Mouvaux ? Il y a une réflexion qui sera menée sur la gestion du temps de travail, est-ce qu'elle est en corrélation avec ce mal être ? Vous voulez maintenir un niveau d'investissement significatif, donc effectivement en parlant surtout du nouveau centre culturel, mais il ne faut surtout pas oublier les frais de fonctionnement qui seront inhérents à ces investissements. Pour préserver un niveau d'endettement maîtrisé, donc vous parlez de cessions de biens prévues, pouvez-vous préciser quelles sont ces cessions ? Quels montants d'autres emprunts allons-nous contracter en 2016 ? Si on en juge par le tableau page 25, ce serait 5,5 millions d'euros, est-ce réaliste ? Quel va être le poids du remboursement d'un tel emprunt ? Page 9 vous précisez que l'emprunt réalisé aujourd'hui devra être remboursé demain, effectivement il faudra donc avoir les moyens de rembourser. Donc je vous pose la question, Mouvaux a-t-elle les moyens d'emprunter ? Faut-il s'attendre à une augmentation de la fiscalité locale pour asseoir les recettes de fonctionnement ? Et la capacité de désendettement parlée est à nuancer vu l'emprunt qui va être réalisé en 2016.

M. le MAIRE : Monsieur COMPERE.

M. COMPERE : Merci Monsieur le Maire. Déjà une première remarque par rapport au diaporama, là ça n'est pas sur un graphique mais sur une présentation par exemple, sur la première page du grand trois : orientations budgétaires, il est indiqué recettes de gestion dont produits des services, impôts et taxes, subventions et participations dont DGF moins 16 % cela veut donc dire moins 16 % des 11 % ? Donc ça, je crois que vous envoyez ça à n'importe quel étudiant même de master, il ne comprend rien du tout. Il va dire c'est moins 16 %, il ne va pas dire c'est moins 16 % des 11 % qu'il y a au-dessus, c'est un détail dans la façon de présenter mais ça peut être un problème. Si je comprends bien c'est ça ?

M. le MAIRE : Mais Monsieur COMPERE, vous n'êtes pas étudiant, vous êtes professeur, merci.

M. COMPERE : Je sais, donc ce que je voulais également dire sur l'ensemble, maintenant un peu sur le fond. Je vois déjà que Mouvaux est une ville qui est en avance sur son temps car j'ai eu l'impression d'avoir lu le compte-rendu de ce soir dans la presse de ce matin. Vous nous présentez de nouveau un DOB consacré pour moitié à votre analyse politique de la situation nationale, ce qu'a dit également Madame COLLOT. Je me permettrai simplement deux remarques à ce sujet, on parle encore du PIB, moi je pensais que c'était un indicateur un peu obsolète et du siècle dernier. Par contre, vous parlez également de croissance, vous savez très bien que la croissance c'est fini, il n'y aura plus jamais de trente

glorieuses, seules persisteront dans la région peut être les trois glorieuses. Vous avez rappelé que la dette est passée de 64 % à 91 % du PIB entre 2007 et 2012, j'ai oublié qui était au pouvoir à cette époque-là ? Mais vous parlez également de la barre symbolique des 100 %, ne vous inquiétez pas les USA sont déjà à 110 %. Pour Mouvaux, vous continuez à vous focaliser sur la baisse des dotations de l'Etat voulant économiser 50 milliards enfin l'Etat, votre formation politique, vous voulez je crois en économiser 150. La solution est donc la baisse du budget de fonctionnement, la baisse relative bien évidemment, donc des services aux Mouvallois. On aurait pu y songer lors du recrutement d'une police Municipale ou d'une installation de vidéo surveillance. Selon la Cour des Comptes, l'entretien d'une caméra et de 7 400 euros par an, pas l'installation mais uniquement l'entretien donc c'est du fonctionnement. Mais comme vous le soulignez, votre objectif prioritaire, vous l'avez mis en premier donc pour la ville, est la sécurité qui pourtant pour nous ne nous semble pas si menacée. Les dépenses d'investissement ont également généré des dépenses de fonctionnement. Vous évoquez les charges de personnel, en effet elles et ils travaillent et veulent en plus être payés, c'est quand même bizarre. Le point d'indice, n'oublions pas, n'a pas évolué depuis 2010 et s'il augmente, vous savez très bien, que ce ne sera que très faiblement. Vous semblez également vous rendre compte que l'absentéisme peut être lié aux conditions de travail et là, je trouve cela très bien. Vos orientations, vous le savez, ne sont pas les nôtres et cela depuis 2002 jusqu'en 2020 comme il est indiqué également dans le petit document que nous avons puisque vous partez de 2002 pour aller jusque 2020. Je terminerai par deux interrogations, mais vous semblez avoir répondu à une, donc je ne vois pas personnellement l'intérêt de procéder à un vote à l'issue de ce débat mais si il nous l'est demandé par la loi bien évidemment MGR votera contre. Deuxième question, la population semble avoir diminué en 2015 passant de 13 863 personnes à 13 540, y aura-t-il des répercussions sur le budget ?

M. le MAIRE : Monsieur GHEYSENS.

M. GHEYSENS : Merci Monsieur le Maire. Mon premier collecte facilement l'impôt. Mon deuxième redistribue difficilement l'impôt. Mon troisième impose aux collectivités locales des devoirs, sans en assurer le financement. Mon tout n'assume pas ses responsabilités. De mémoire de Conseiller Municipal, jamais l'élaboration d'un budget n'aura été aussi complexe que cette année. Le désengagement de l'Etat et son lot de charges supplémentaires non compensées (réforme des rythmes scolaires, suppression du jour de carence lors d'arrêt maladie), fragilisent notre équilibre budgétaire. L'application des décisions gouvernementales sur les revalorisations salariales (le point d'indice) et leurs cotisations afférentes (sociales, patronales, retraites) deviennent insupportables. Ainsi, à effectif constant, les dépenses de personnel d'un montant de 7,2 millions d'euros en 2015, atteindront 7,54 millions d'euros cette année. Quelle entreprise privée serait en mesure de supporter de telles contraintes, au risque de déposer le bilan, sans accroître son chiffre d'affaire et ses bénéfices ? Quelle commune peut y faire face, au risque d'asphyxier ses finances, de négliger l'entretien de son patrimoine, d'altérer la qualité du service public, sans dotations et recettes supplémentaires ? Dans cet environnement contraint, peu propice aux investissements, l'équipe municipale achèvera la construction de l'Espace Culture Théâtre Jeunesse, poursuivra le déploiement de la vidéo surveillance et financera sa part de travaux lors de la réfection complète des rues Guy Môquet et Faidherbe (l'enfouissement des réseaux et l'éclairage public par exemple). Désormais, parallèlement aux économies indispensables et sans recourir à l'emprunt, nos marges de manœuvres dépendront du niveau de pression fiscale. Ce levier ne saurait toutefois être actionné que dans le strict respect de nos engagements électoraux formulés en mars 2014, garantissant une fiscalité mesurée. Une éventuelle hausse de la part communale des impôts locaux ne saurait donc excéder l'augmentation du coût de la vie. Par ailleurs, tout nouvel investissement d'envergure, et il n'en manque pas à Mouvaux (requalification de la friche des Carbonisages, rénovation du quartier de l'Escalette, reconstruction de la Maison de Retraite, et bien d'autres), ne saurait être engagé sans l'aide de partenaires financiers (tels que la MEL, le Département, la Région, l'Europe). Très clairement l'équipe municipale n'hésitera pas à remettre en question, ou à conditionner, la réalisation de projets pour lesquels aucune subvention n'aurait été obtenue ou pour lesquels aucun partenaire financier n'aurait été trouvé. Rappelons que les travaux de la rénovation du Parc du Hautmont ont été financés à hauteur de 400 000 euros par le FEDER (des fonds Européens) et 210 000 euros par le Département. Plus que jamais, l'avenir de notre commune se dessinera en dehors de notre territoire. Malheureusement, aujourd'hui la MEL est souffrante et très endettée. Notre Département est comateux, en quasi-faillite, croulant sous le poids d'engagements antérieurs non financés et de dépenses sociales incontrôlables. Prenons l'exemple du RSA (revenu de solidarité active) de compétence Départementale. Comment l'Etat en est arrivé à faire financer sa générosité par d'autres ? Comment le Département en est arrivé à financer le RSA par l'emprunt ? Comment en est-on arrivé à assurer le versement de prestations sur le dos des générations futures ? Actuellement, seule la Région apparaît en forme, et solvable par le biais notamment de fonds Européens. Notre commune devra donc y plaider ses projets et y défendre ses intérêts. Fort heureusement, grâce à notre prévoyance, à nos capacités d'anticipation, depuis décembre dernier nous y sommes représentés. Vous l'aurez compris, notre orientation budgétaire c'est aussi l'impérieuse nécessité d'aller chercher à l'extérieur de notre commune l'oxygène, les ressources nécessaires, à la poursuite de notre action au service des Mouvallois. Face à l'abandon des communes par un gouvernement qui n'assume pas ses responsabilités, l'équipe municipale avec lucidité et pragmatisme, ne devra pas ménager sa peine afin de préserver notre cadre de vie, notre attractivité et la qualité de notre service public municipal.

M. le MAIRE : Je vais aborder quelques points, après Benjamin tu complèteras. Vous le savez le contexte national est plus qu'important, si l'Etat n'est pas bien et malade il y a une répercussion directe sur les collectivités territoriales. Or qu'il y ait neuf pages ou dix pages ou quinze pages ou une page, j'aurai préféré en avoir zéro, ça veut dire que l'Etat se porterait à merveille. Malheureusement l'Etat, comme chacun le sait, est dans un état pitoyable. Vous savez, les données des neuf pages sont très intéressantes parce qu'elles ont une incidence directe sur nos recettes et si on n'a pas de recettes on aura du mal à assumer nos dépenses. Vous savez on a parlé de la DGF, cela impacte directement la DGF. Et il y a la loi de finances, la loi de finances elle est votée. Si on ne suit pas la loi de finances on ne saura pas à quelle sauce on va être mangés. Et puis comme on m'a dit tout à l'heure il y a le fond de compensation, le FPIC, si on ne connaît pas les négociations entre les uns et les autres, si on ne connaît pas la situation économique de la France, on aura du mal à connaître la hauteur du FPIC. Et après derrière vous avez des droits de mutation, c'est-à-dire les 1,2 % qu'on prend sur les ventes de biens immobiliers. Si la crise économique est bien là et que la crise immobilière suit, c'est que les droits de mutation vont être dans une situation catastrophique. C'est pour cela que oui, j'attache une attention toute particulière en ce qui me concerne, parce que je suis un gestionnaire, comme Benjamin, nous regardons les chiffres. Vous savez, je ne vais pas dire tous les jours, ce serait mentir, mais il n'arrive pas une semaine sans que je regarde comment se situe la bourse, comment se situe le taux de chômage, comme se situe la croissance, comment se situe le marché immobilier, comment se situent les ventes, les DIA, parce que tout cela a un impact et il est de mon ressort de terminer l'année avec un équilibre budgétaire à zéro et pas en déficit. Donc oui nous attachons une importance toute particulière à l'analyse du contexte national, voire international. Monsieur COMPERE, je ne partage pas votre sentiment de dire « ouais la croissance de la France c'est nul », non pourquoi la France n'a pas de taux de croissance et vous avez des pays voisins, l'Allemagne, l'Angleterre, la Belgique, qui ont des croissances nettement supérieures à celle de la France. Pourquoi ? Pourquoi le taux de chômage en France est à deux chiffres au-dessus de 10 % ? Et que dans les pays que je viens de citer, si je rajoute la Suède, il est au tour de 5 %, soit la moitié. Pourquoi ?

M. COMPERE : Il y a trop de pauvreté.

M. le MAIRE : C'est des questions à se poser. La pauvreté, c'est parce qu'il n'y a pas de développement économique. S'il y a une paupérisation d'une population c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'emplois, c'est le minimum, ça je l'ai bien compris là-dessus. Après sur les économies, oui Madame COLLOT, je reconnais nous sommes maintenant à l'os. Depuis 2008, même avant, du temps de votre équipe, de votre prédécesseur, mon prédécesseur également, il y a eu des économies engagées. Là aujourd'hui ce sont les dernières. C'est les bouts de crayons, c'est les derniers petits trucs. Demain on arrivera à la suppression de services municipaux, pas encore en 2016, je tiens le choc, je ne le souhaite pas. Mais maintenant il n'y a plus d'économies, on supprime. Alors je prends un exemple patent, on supprime le 13 Juillet, on supprime la Fête des Lumières ? Cela peut être les premières économies, on supprime les classes de neige ? Cela peut être des économies. Si ce sont des économies, parce que c'est un service aujourd'hui qui est apporté à la population. Le choix est fait pour 2016 de ne pas supprimer les services à la population, de tenir. Alors oui, on tient avec les recettes et dans les recettes on voit qu'elles fondent comme neige au soleil, et il y a, je l'ai dit dans le cadre de mes vœux, il y a un levier qui est la pression fiscale. Je l'ai écrit noir sur blanc dans le cadre de ma campagne électorale et je tiens toujours mes engagements. J'ai écrit noir sur blanc et vous l'avez repris Monsieur GHEYSENS, je n'irai jamais à la pression fiscale plus haut que le coût de la

vie, déterminé par la loi de finances, qui est de l'ordre de 1%. Il me semble que 1 % de la masse globale des Mouvallois ça vaut bien maintien des services à la population, c'est mon choix. Alors, au-delà des services à la population, vous savez, vous en avez touché un qui vous est très cher Monsieur COMPERE comme à moi, mais moi je l'applique, la sécurité des Mouvallois oui c'est une de mes priorités. Oui on peut dire qu'on est tranquille mais il faut garder notre tranquillité. Et je vous rassure Monsieur COMPERE, le service de vidéoprotection et les caméras ça fonctionne à merveille. Il est où Christian ? Je n'avais pas de caméra sur toi, c'est peut-être pour ça. Je peux vous dire que les chiffres sont là, ils sont bien au rendez-vous. Chaque fois qu'on a une demande d'image de la police nationale, ou chaque fois qu'on anticipe la demande de la police nationale, je vous donne un chiffre : 80 % des faits de délinquance de voie publique, 80 % sont résolus grâce aux images des caméras. 80 %, si on n'en avait pas, comment on peut résoudre ? Dernièrement il y a eu un fait important sur la commune, je peux vous dire que les deux délinquants on les a bien en photo, ça c'est bien clair. Et comme ils sont bien connus des services de police, cela arrange bien la chose, donc oui cela fonctionne bien. Alors sur l'absentéisme pour le personnel, moi j'ai félicité et je les félicite, on a eu un accord en comité technique, je ne sais pas si vous étiez là Madame COLLOT, c'est dommage, c'est Monsieur HALLE qui fait partie, c'est pour ça. En comité technique, il y a une bonne année maintenant, une année et demie, quand j'ai souhaité donner un accord favorable à la demande des syndicats concernant une prise en charge par la ville des frais de mutuelle. J'ai dit OK à une seule condition, c'est que le taux d'absentéisme s'arrange. J'ai tenu pour la première année en 2015, j'ai demandé aux services et à Monsieur le Directeur Général des Services, de me faire le taux d'absentéisme, je peux vous dire qu'il y a une baisse très sensible, très très sensible, donc je m'en félicite. Et donc nous maintenons la participation de la collectivité aux frais des mutuelles des agents. Cela a eu un coup, ça marche bien, qui plus est derrière, dans le cadre de l'élaboration budgétaire 2016, je l'ai dit dans le cadre de mes vœux, je vais privilégier le matériel, l'outil, les bâtiments pour les agents parce que si je ne privilégie pas ça, les agents auront du mal à travailler. Je prends l'exemple du complexe sportif, du changement de la tondeuse auto tractée ou du tracteur, aujourd'hui la tondeuse ne fonctionne plus et le tracteur il faut le pousser. Si les agents doivent pousser le tracteur, si ils ne peuvent pas tondre, j'ai un gros problème. C'est pour cela que je privilégie l'outil pour les agents. J'ai été satisfait, je vous rassure je ne pense pas qu'il y ait de malaise parce que depuis 2008, je peux vous dire qu'en matière de climat, j'ai eu une petite grève au début de mon arrivée qui était revendicative sur des points qui me laissaient parfois à la réflexion. Depuis, il ne me semble pas, qui plus est le centre technique municipal, est un bel outil que l'on a fait, que l'on a réalisé avec Joseph et je peux vous dire que les conditions de travail des personnels techniques, on est passé du vingtième au vingt et unième siècle et elles sont excellentes. Je rajoute derrière, vous savez il y a aussi les services ici, administratifs, les services administratifs ont fait en sorte, j'ai dû faire face oui, on va dire à des sur populations par mètres carrés où il y avait des services qui se retrouvaient trop nombreux dans des salles qui ne correspondaient pas on va dire à la quiétude du travail ou à l'analyse, ou à la réflexion. J'ai fait en sorte et ce n'est pas fini parce qu'il y a les locaux qui vont être libérés avec le déplacement de l'accueil ici de la petite enfance en Mairie. Ils vont être libérés pour redynamiser des services qui aujourd'hui sont un peu, on va dire, en promiscuité et plus qu'à l'étroit. Donc oui je regarde cela de très près afin que les services municipaux puissent rendre de manière optimale la première chose que je leur demande, c'est-à-dire le service au public, le service aux Mouvaux. Ils ne sont pas à mon service, ils sont au service des Mouvallois. Sur la cession des biens, oui je vais vous annoncer, il y a deux biens, il y a la salle Leclercq et vous les avez votés tous les deux. La salle Leclercq qui doit être vendue dans les quelques semaines qui arrivent, les 300 000 euros on en aura bien besoin, le compromis est signé, c'est bien clair, nous n'avons pas encore le chèque. Le deuxième c'est la Carrière des Prés, nous avons délibéré il me semble en Octobre 2014 sur la Carrière des Prés, oui à un moment donné je vais la vendre la Carrière des Prés, je ne vais pas laisser l'herbe folle pousser et la Carrière des Prés ça représente, vu la masse et le nombre de mètres carrés, ça représente un paquet. Donc oui ce sont les deux seuls biens, je n'en ai pas d'autres. Non je ne vais pas vendre la Mairie, elle n'est pas à vendre. Sur les emprunts, je laisserai Benjamin répondre, vous savez, oui on va gagner en capacité de rembourser les emprunts, pourquoi ? Parce qu'on aura fini, après 2017 c'est fini les investissements structurants, je ne vais construire tous les ans des espaces Jean Richmond, CTM, un espace Culturel Théâtre Jeunesse. Je pense que la ville sera bien dotée en équipements structurants, il n'y aura plus que des investissements qui me paraissent un peu mineurs par rapport à ces investissements qui sont énormes. Je rappelle quand même que Jean Richmond c'est neuf millions d'euros, que le centre culturel c'est neuf millions d'euros, que le CTM c'est 1,5 million d'euros, ça fait des millions et des millions d'euros. Si je rajoute le parc du Hautmont, on ne va pas non plus le refaire tous les ans. On va arriver après 2017 à des micros investissements, cela va nous permettre dans le cadre du maintien d'une capacité d'autofinancement de pouvoir rembourser nos emprunts et de se désendetter. Sur le désengagement de l'Etat, oui il y a désengagement de l'Etat, j'ai toujours dit que j'étais OK pour participer à l'effort national pour réduire la dépense publique. Oui, je veux participer à la réduction des déficits publics mais stop, qu'on ne me mette pas et qu'on ne charge pas la charrue. J'en ai ras-le-bol des normes qui sortent, j'en ai ras-le-bol des choses qui sont dictées et qu'on me dit qu'il faut faire sans donner de compensations financières, je l'ai dit lors de mes vœux et je le redis ce soir posément et calmement, c'est terminé, je ne prendrai plus, je me mettrai hors la loi et encore je ne pense pas que je serais hors la loi, si l'Etat m'impose quelque chose sans compensation financière, je ne ferai pas et je suis sûr de mon droit et je pense que je ne serais pas le seul Maire parce que je pense qu'à l'AMF, l'Association des Maires de France, nous en avons tous ras-le-bol quel toutes tendances politique confondues. Nous sommes nous les derniers élus locaux face aux habitants en mettant les bottes pour aller dans la boue tous les jours, à prendre des revendications particulières tous les jours, de face. De faire face aussi à des aberrations, des aberrations étatiques et là il y en a parfois la surdose. L'avenir n'est pas radieux, on a connu mieux. Je rappelle que depuis 2008 si on a eu pas loin de onze millions d'euros de subventions, à tout va, les subventions du CNDP, les subventions de la région, du Département, du Ministère de la Culture, de la CAF, j'en passe du FEDER, de l'Europe, bien entendu j'en passe. Près de onze millions, je sais que dans les années à venir les onze millions je ne les aurai plus, j'en suis très conscient. Et je suis conscient qu'il ne faudra compter de plus en plus que sur nous et heureusement que nous avons fini la grande période d'investissements de nos équipements structurants. Parce que si demain je devais faire un espace Culturel Théâtre Jeunesse, un espace Jean Richmond ou refaire le parc du Hautmont, je serais dans l'incapacité de le refaire. Heureusement qu'on a eu cette petite fenêtre de tir et que maintenant on va devoir faire face à d'autres préoccupations, les préoccupations qui sont les plus dures pour moi, les préoccupations du quotidien. Voilà, mon cher Benjamin si tu veux peut être donner quelques éléments complémentaires.

M. HUS : Oui merci Monsieur le MAIRE. Bon d'abord je suis déçu Monsieur COMPERE on vous faisait plaisir en mettant en couverture la couleur verte, bon malgré tout vous auriez pu le préciser quand même, on fait enfin un effort. Le point d'indice par contre plus sérieusement même si effectivement c'est une goutte d'eau dans le déficit budgétaire, même si il est de 0,5 % c'est quand même un impact budgétaire. Et cet argent moi j'aurais préféré le mettre au service des Mouvallois, plutôt que de le mettre à l'augmentation imposée des charges de personnel. Après effectivement cela peut différencier sur les priorités mais moi les priorités ce sont les Mouvallois. Après Madame COLLOT, d'abord je suis un peu déçu également, non pas qu'on ait mis une couleur qui vous fasse plaisir mais d'abord il n'y a aucune proposition, autant effectivement Monsieur COMPERE on sait qu'il y a une proposition forte au niveau de nos orientations budgétaires, vous faites des questions, des questions très techniques, d'ailleurs il y a des moments je me demande si vous avez bien suivi le power point que je vous ai présenté puisqu'un certain nombre de réponses en fait sont déjà dans ce que je vous ai présenté mais soit. Toujours est-il qu'il n'y a pas de propositions sur des orientations, une stratégie financière que nous pourrions tenir. Cela étant la transparence elle est importante et donc le livret que vous avez eu, le rapport, il doit être le plus complet possible. Si vous allez voir d'autres collectivités qui produisent également maintenant obligatoirement un livret, il est parfois beaucoup plus complet que cela, voilà nous essayons de trouver un équilibre mais surtout ce qui nous anime c'est la transparence vis-à-vis de la représentation municipale, vis-à-vis des Mouvallois. Comment juguler la baisse des dotations ? Dans cet ère de contraintes c'est difficile si ce n'est qu'en contenant la section de fonctionnement, contenir la section de fonctionnement ce n'est ni supprimer des services publics mais ce n'est plus développer les services publics, c'est-à-dire faire attention à nos dépenses, c'est comme un budget d'un ménage qui est contraint, plutôt que de partir deux fois en vacances, plutôt que d'acheter deux voitures et bien on divise par deux les projets. C'est adapté le train de vie de la collectivité, donc il n'y a pas de suppression de services publics et quand vous me posez la question des intérêts de la dette je vous réponds à nouveau que oui, les intérêts de la dette vont continuer à diminuer. Pourquoi ? Parce que même si nous avons prévu de nouveaux emprunts en 2016, d'autres emprunts s'achevant et les taux d'intérêt étant particulièrement bas actuellement, nous aurons des charges financières encore basses et qui vont diminuer jusqu'en 2020. C'était dans le power point mais je me permets de le rappeler. La lutte contre l'absentéisme, là je prends ma casquette RH également si vous me le permettez, il n'y a pas de mal être à Mouvaux. Par contre, je vous ai présenté un règlement intérieur qui permet justement d'avoir des bases saines, solides, pour le bon fonctionnement des services et des agents. La gestion automatisée du temps de travail, ça peut permettre également de cadrer correctement le temps de travail des agents. Un chiffre également qui n'était pas dans le power point, 31 % des agents ont plus de cinquante ans à Mouvaux. Cela veut dire, comment on fait aujourd'hui pour éviter les accidents de travail ? Comment fait-on

aujourd'hui pour limiter la multiplication des petits arrêts parce que il y a un problème d'épaule etc ... Cela se prépare dès maintenant en essayant de reconvertir ces personnes via des formations sur d'autres postes et c'est ce que nous essayons de faire. Et notamment nous avons deux agents qui ont réussi cette réintégration en 2015 et qui donnent entière satisfaction. Ce n'est pas lutter bêtement contre l'absentéisme, c'est faire du cas par cas, c'est donc répondre à ces besoins-là. Et ces personnes qui sont venues au travail, d'abord je peux vous dire que le mal être il a vachement diminué parce que au contraire, ce sont des personnes qui voulaient bosser mais qui ne pouvaient plus dans leur métier originel, et d'autre part ce sont des économies parce que les personnes qui retrouvent le chemin du travail, ce sont des personnes qu'on continue à rémunérer et on n'est plus obligé de recruter un vacataire pour faire le boulot à la place de la personne qui était en arrêt. Donc, je vous rassure, pas de mal être à Mouvaux, bien au contraire, il faut anticiper. C'est pour éviter justement le mal être et je peux vous garantir qu'effectivement on est plus sur un bien être notamment des personnes qui ont réussi à s'insérer à nouveau dans la collectivité. Enfin, sur les emprunts, a-t-on les moyens ? Là c'est pareil, je ne sais pas, je vous ai présenté une capacité de désendettement très faible, je vous ai parlé de projections mais ces projections elles intègrent bien évidemment les éventuelles inscriptions budgétaires pour 2016. Cela veut dire que si demain nous avons recours à l'emprunt, c'est dans ce que je vous ai présenté, nous avons toujours une capacité de désendettement largement inférieure aux zones d'alerte et surtout nous avons un encours qui est stabilisé à nouveau parce que nous nous désendettions parallèlement. J'insiste enfin sur une dernière chose, la carrière des Prés, effectivement est prévue dans la vente, mais budgétairement aujourd'hui je ne peux pas l'inscrire, je ne vais pas vous l'annoncer là maintenant ce serait un mensonge vis-à-vis de la représentation municipale. Donc nous avons un maximum d'emprunts envisagés et naturellement tout ce qui viendra en cession viendra diminuer le recours à l'emprunt. Voilà, j'espère avoir répondu à vos questions.

M. le MAIRE : C'est un petit point, c'est vrai qu'on ne peut pas au niveau des règles de la comptabilité publique, on ne peut pas inscrire une recette si on n'a pas la pièce qui correspond. Même avec un compromis c'est juste limite. C'est quand on a signé l'acte qu'on peut inscrire. La salle Leclercq, on sait parce qu'on a un compromis qui est costaud, pour l'instant on n'a rien, on n'a pas lancé l'appel concernant la carrière des Prés, on ne peut pas l'inscrire mais on sait qu'on a ce potentiel de recette à venir et qui plus est on le fera dans les règles de l'art et au moment opportun. Il faut d'abord sortir le lot cinq du cœur de ville, une fois que le lot cinq sera bien sorti, c'est-à-dire avec la commercialisation, pour ne pas noyer la ville de Mouvaux dans trop de constructions. Donc je vous propose un d'une part, par rapport à la délibération qui vous est proposée, de faire un vote en deux temps. Un premier vote actant qu'il y a bien eu débat et après vous prononcer sur le rapport par un oui ou par un non.

Il vous est demandé de bien vouloir acter la tenue du débat d'orientations budgétaires lors de la présente séance.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

M. le MAIRE : Et deuxième vote, il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur ce rapport.

Par 28 voix pour, 1 voix contre (M. COMPERE) et 2 abstentions (Mme COLLOT et Mme HERVEIN), le Conseil Municipal adopte.

## **2-Paiement d'une activité accessoire pour l'enseignement de la musique à l'École municipale de musique**

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

Le décret n° 2007-658 du 2 mai 2007, relatif au cumul d'activités des fonctionnaires et des agents non titulaires de droit public, fixe les conditions dans lesquelles les fonctionnaires, peuvent être autorisés à cumuler des activités accessoires avec leur activité principale à temps complet.

Peuvent notamment être exercées à titre accessoire, des activités d'enseignement ou de formation.

Considérant la mission d'enseignement artistique de l'école municipale de musique et notamment la demande réelle mais peu importante en volume pour le tuba et la musique d'orchestre, il a été approuvé par le Conseil Municipal, en sa séance du 15 octobre 2014, la création d'une activité accessoire pour cette mission à raison de 5 h 00 par semaine. Cette activité accessoire a été créée pour une période allant du 1<sup>er</sup> novembre 2014 au 31 août 2015, représentant 38 interventions de 5 h 00 pour un coût global de 5815 €.

L'article 4 du décret 2007-658 précité, précise que « Le cumul d'une activité exercée à titre accessoire (...) avec une activité exercée à titre principal est subordonné à la délivrance d'une autorisation par l'autorité dont relève l'agent intéressé. »

L'enseignant artistique recruté pour exercer cette mission en activité accessoire est un gendarme de carrière, musicien de la Garde Républicaine qui dépend du Ministère de l'Intérieur pour la délivrance de l'autorisation de cumul d'activité.

La demande d'autorisation de cumul a été transmise au service concerné par l'intéressé. A compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014, les élèves de l'école municipale de musique étant inscrits, les cours ont commencé à être dispensés. Mais le fonctionnaire du Ministère de l'Intérieur en charge de ces autorisations n'ayant pas été remplacé pendant son congé de maladie de 2014 - 2015, l'autorisation de cumul n'a pas été établie. Et Mouvaux n'a pas pu prendre l'arrêt de recrutement. L'agent n'a donc pas été payé pour les 38 vacances qu'il a effectivement réalisées pendant l'année scolaire.

Il convient donc aujourd'hui de régulariser le traitement dû à l'intéressé. Soit 38 x 153,03 € ce qui représente un total brut de 5815 €.

Il vous est donc demandé de bien vouloir :

- Autoriser le règlement de l'arriéré de traitement dû à l'intéressé,
- Autoriser M. le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. le MAIRE : La délibération est assez claire comme ça. Je remercie le chef parce que cela fait des années qu'il n'est pas payé pour un problème administratif. Je rappelle que c'est le chef de l'Orchestre d'Harmonie, qui est également militaire de carrière, il fait partie de la Garde Républicaine. Il y a eu une erreur dans ses services, les services du Ministère de l'Intérieur, il y a eu une malbonne et nous ne pouvions pas prendre l'arrêt tant que nous n'avions pas l'autorisation de cumul d'activités. C'est fait, on peut régulariser son traitement, donc c'est-à-dire que depuis 2014 il travaillait pour la ville gratuitement. Maintenant on va quand même régulariser toute l'année 2014 et 2015, voilà c'est noté, soit 38 vacances qu'il a fait pour le moment. Ceux qui sont pour cette régularisation ?

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

## **3-Conciergerie de l'Hôtel de ville – Convention d'occupation précaire avec astreinte**

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

Par délibération du Conseil Municipal du 10 mai 2006, le logement mis à disposition du concierge de l'Hôtel de Ville a vu son régime modifié. Initialement qualifié en logement de fonction pour nécessité absolue de service, il a été converti en logement pour utilité de service qui a donné lieu à l'établissement d'une concession d'occupation.

Le décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 a introduit depuis un nouveau régime des logements de fonction en introduisant le vocable de « convention d'occupation précaire avec astreinte » à la place des « concessions pour utilité de service ».

Les textes applicables prévoient :

- que cette convention donne obligatoirement lieu au paiement d'une redevance, à la charge de son bénéficiaire, égale à 50% de la valeur locative des locaux occupés.
- que l'occupant supporte l'ensemble des réparations locatives et des charges locatives afférentes au logement (eau, gaz, électricité et chauffage), impôts ou taxes, étant précisé que dans la mesure où le logement n'est pas équipé de compteurs individuels, cette participation est établie de façon forfaitaire par le propriétaire.

Le remplacement de l'occupant du logement de fonction de l'Hôtel de Ville permet de réactualiser les modalités s'appliquant à sa mise à disposition :

- Par l'établissement d'une nouvelle redevance proposée à hauteur de 275 euros/mois (soit 50% de 550 euros/mois).

Elle sera révisable à la date anniversaire de la signature de la convention en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE, l'indice de base étant le dernier indice connu et publié au jour de la signature de la convention.

- Par une participation forfaitaire aux charges de 40 euros/personne/mois, telle qu'approuvée par délibération du conseil municipal en date du 10 décembre 2014.

Ces éléments étant exposés, il vous est proposé :

- D'approuver les modalités de mise à disposition du logement de fonction de l'Hôtel de Ville selon les termes d'une convention d'occupation précaire avec astreinte
- D'autoriser M. le Maire à signer les actes à intervenir

M. le MAIRE : Notre célèbre concierge est partie en retraite, bien méritée certainement. Nous avons souhaité maintenir une conciergerie ici à l'hôtel de ville sous les explications de la délibération c'est-à-dire que, le ou la concierge à venir, n'est pas payée mais elle a en contrepartie la mise à disposition du logement moyennant quand même une contribution au niveau du loyer. Donc vous avez les différentes dispositions qui sont posées, pour 275.00 euros par mois, elle paye 275.00 euros de loyer, elle a ce logement et en contrepartie bien sûr, elle assume la conciergerie. Donc c'est quelqu'un qu'on ne paye pas et qui paye une partie de son loyer. Pas de questions particulières ? La personne n'est pas encore définie, elle est en cours aujourd'hui de recherche. Pour l'instant c'est Monsieur ROOS, qui est dans la salle, qui assume la conciergerie. Je précise, il ne dort pas sur place. Heureusement pour lui, qu'il n'habite pas trop loin. Parce que l'alarme se déclenche de temps à autre.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

#### **4-Fourrière animale – Délégation de service public**

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

Le Code Rural, et notamment son article L.211-24, prévoit la prise en charge des animaux errants et leur gestion par les maires. Chaque commune doit notamment disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et des chats trouvés errants ou en état de divagation et au dépôt des chiens dangereux, soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune.

Par délibération en date du 9 décembre 2015, le Conseil Municipal a accepté le principe d'une délégation de service public dite simplifiée pour la fourrière animale, et autorisé le lancement d'une procédure de mise en concurrence conformément aux dispositions de l'article L.1411-12 du code général des collectivités territoriales.

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence paru au BOAMP et au terme de cette procédure, une offre émanant de la Ligue Protectrice des Animaux (LPA) - fourrière de Roubaix, a été reçue, analysée et négociée.

Les principales caractéristiques de la convention de délégation de service public à intervenir sont les suivantes :

- La durée de la convention est fixée à 3 ans ;
- Le délégataire est chargé d'assurer la capture, le transport et la garde des animaux errants et/ou dangereux se trouvant sur le territoire de la commune ;
- Permanences de nuit, Dimanches et jours fériés (service de garde) ;
- Intervention sur appel des services de police, de la Mairie ou de tout particulier résidant à Mouvaux ;
- Participation forfaitaire annuelle de 0,61 € HT/habitant (actualisation annuelle par application d'une formule paramétrique) ;
- Frais d'intervention pour animal mordeur ou griffeur, chiens de 1<sup>ère</sup> ou de 2<sup>ème</sup> catégorie :
  - Tarif Chat mordeur : 160 €, hors déplacement.
  - Tarif Chien mordeur : 210 €, hors déplacement.
  - Tarif Chien 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> Catégorie (hors déplacement) :
    - prise en charge et frais vétérinaire : 68 € HT
    - pension : 7€ HT/jour
  - Tarifs déplacement : 45 € HT pour un déplacement de jour (entre 8h et 18h30) et 55 € HT (après 18h30)
- Les frais de fourrière sont à régler par le propriétaire ou le gardien de l'animal. A défaut de propriétaires, la collectivité se substituera à celui-ci ;
- Chaque année, le délégataire produira un rapport relatif à l'activité de l'année n-1, permettant à la collectivité d'apprécier les conditions d'exécution du service. Il comportera notamment un compte rendu technique et financier.

En conséquence, il vous est demandé :

- d'approuver la conclusion de la convention de délégation de service public de fourrière animale à intervenir avec la Ligue Protectrice des Animaux
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec le délégataire.

M. le MAIRE, Rapporteur : Il n'y a pas de surprise sur la fourrière animale, c'est bien sûr la convention avec la LPA, qui était notre prestataire antérieur. De toute façon ça ne se bat pas, il n'y en a qu'un qui répond.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

#### **5-Fourrière automobile – Délégation de service public**

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;



La mise en fourrière est le « transport d'un véhicule en un lieu désigné par l'autorité administrative ou judiciaire en vu d'y être retenu jusqu'à décision de celle-ci, aux frais du propriétaire du véhicule ».

Ce service est de compétence municipale et a pour objet de lutter contre le stationnement anarchique, abusif, gênant ou dangereux et contre les entraves à la circulation. La fourrière intervient donc dans le cadre d'infractions aux règles de stationnement et de circulation dans les conditions prévues au code de la route.

Par délibération en date du 9 décembre 2015, le Conseil Municipal a accepté le principe d'une délégation de service public dite simplifiée pour la fourrière automobile, et autorisé le lancement d'une procédure de mise en concurrence conformément aux dispositions de l'article L.1411-12 du code général des collectivités territoriales.

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence paru au BOAMP et au terme de cette procédure, deux offres émanant de la S.A.R.L. DEPANORD – 21 rue d'Haarlem à Tourcoing, et de la S.A.R.L. ROUBAIX DEPANNAGE – 112 rue Saint Jean à Roubaix ont été reçues, analysées et négociées.

Les principales caractéristiques de la convention de délégation de service public à intervenir avec la S.A.R.L. ROUBAIX DEPANNAGE sont les suivantes :

- La durée de la convention est fixée à 3 ans ;
- Le délégataire est chargé d'assurer l'enlèvement, le transport, la garde, la restitution ou la remise à la destruction ou au service des Domaines des véhicules en infraction se trouvant sur le territoire de la commune ;
- Les prestations sont assurées 24h/24 et 7 jours/7 avec un délai d'enlèvement de 30 minutes ;
- La rémunération du délégataire est essentiellement déterminée par la perception, auprès des propriétaires de véhicule, des frais de fourrière (enlèvement, garde...). Ces tarifs sont déterminés sur la base de l'arrêté du 26 juin 2014 modifiant l'arrêté interministériel du 14 novembre 2001 modifié relatif aux tarifs des frais de fourrières pour automobilistes. Dans le cas où la procédure de recouvrement auprès du contrevenant ne peut aboutir, le délégataire sera indemnisé forfaitairement (90,50 € HT/véhicule) par la Ville ;
- Le délégataire est titulaire d'un agrément préfectoral « gardien de fourrière » ;
- Chaque année, le délégataire produira un rapport relatif à l'activité de l'année n-1, permettant à la collectivité d'apprécier les conditions d'exécution du service. Il comportera notamment un compte rendu technique et financier.

En conséquence, il vous est demandé :

- d'approuver la conclusion de la convention de délégation de service public de fourrière automobile à intervenir avec la S.A.R.L. ROUBAIX DEPANNAGE
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec le délégataire.

M. le MAIRE : Ici il y a une petite modification, parce que là, il y en a plusieurs qui ont répondu. Nous avons au préalable, un accord avec la société DEPANORD qui se situe à Tourcoing pas très loin. La société DEPANORD nous a répondu avec un tarif qui dépassait largement les propositions de ROUBAIX DEPANNAGE qui ne se situe pas très loin non plus d'ici. Je vous propose donc de proposer la délégation de service public à la SARL ROUBAIX DEPANNAGE. Pour vous donner un ordre de grandeur, il y avait 50 % de différence au niveau du prix, ce n'était pas 10 ou 15 % c'était 50 % de différence. Je propose de retenir la SARL ROUBAIX DEPANNAGE.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

## **6-Transferts de charges cheminements doux et aires de stationnement**

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

La loi MAPAM du 27 janvier 2014 (Modernisation de l'Action Publique territoriale et d'Affirmation des Métropoles) a conféré à la Métropole Européenne de Lille, en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, les compétences en matière d'aires de stationnement et d'espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain.

Même si beaucoup de ces espaces avaient été repris, avant la publication de la loi nouvelle, par Lille Métropole dans le cadre des procédures de classement, les communes possèdent encore un patrimoine important en la matière.

Un travail d'inventaire a été réalisé sur la commune permettant d'identifier les espaces communaux susceptibles d'être concernés par la procédure de transfert, soit :

- En matière d'aire de stationnement : le parking situé Impasse Masurel, face au Vallon Vert
- En matière de cheminement doux : l'allée reliant le Boulevard Carnot à la rue Gallieni par le parc de la mairie.

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges est chargée de procéder à l'évaluation de la charge financière nette des compétences transférées des communes à la Métropole Européenne de Lille.

Il en résulte pour la commune, au regard des équipements précités, des participations annuelles fixées à :

- 3957 euros pour le transfert de l'aire de stationnement
- 1681 euros pour le transfert du cheminement doux

Soit un total de 5638 euros/an, étant précisé que cette somme sera déduite du montant de l'attribution de compensation versée annuellement par la MEL à la commune.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur cette compensation.

Tenant compte de notre volonté de contenir nos couts de fonctionnement dans un contexte budgétaire particulièrement contraint, il vous est proposé de ne pas retenir les modalités de participations financières présentées et d'émettre un avis défavorable aux transferts des biens communaux concernés.

M. le MAIRE : La MEL veut bien reprendre à sa charge, elle est d'ailleurs dans la même lignée que moi, elle veut bien reprendre à sa charge des aires de stationnement des cheminements doux, à une seule condition c'est qu'on verse la compensation financière qui va avec. Ils nous ont fait une proposition, vous avez les chiffres, j'ai trouvé cela énorme, je propose de ne pas donner suite et de continuer à garder cette aire de stationnement et le cheminement doux dans le patrimoine communal, vu la compensation financière annuelle, on a largement de quoi nous-mêmes assumer. Qui plus est, si on transfère à la MEL, on sera quémandeur si jamais on doit faire quelque chose sur cette aire de stationnement, ce

cheminement d'eau, vu la somme, je pense qu'on peut le faire nous-mêmes et on n'aura pas de quoi le demander à la MEL, on le fera par les services techniques ou par des prestataires extérieurs. Monsieur COMPERE, vous avez la parole.

M. COMPERE : Merci Monsieur le MAIRE, une question de forme, c'est pour la dernière phrase qui me pose quand même un petit problème. C'est quand vous indiquez, vous écrivez « je vous demande d'émettre un avis défavorable », je préfère nettement que vous mettiez « d'émettre un avis », c'est moi qui décide si l'avis est favorable ou défavorable. Je préférerais qu'il soit marqué « il est proposé d'émettre un avis quant au transfert des biens communaux concernés ».

M. le MAIRE : Il faut le définir l'avis, parce qu'il va être favorable ou défavorable.

M. COMPERE : Oui mais là vous nous demandez d'émettre un avis défavorable.

M. le MAIRE : Et bien oui.

M. COMPERE : Vous ne nous demandez pas d'émettre un avis.

M. le MAIRE : Je le propose là, je le propose dans la délibération. Donc j'aurais pu le laisser en blanc, je vous propose d'émettre un avis. Ceux qui sont pour ne pas transmettre les aires de stationnement et les cheminements doux à la MEL lèvent la main, ceux qui sont contre et ceux qui s'abstiennent, j'aurais pu le faire mais je le mets tout de suite dans l'avis défavorable.

M. COMPERE : Vous comprenez très bien ce que je veux dire.

M. le MAIRE : Non je ne comprends pas.

M. COMPERE : Là vous cherchez donc par le texte à influencer le Conseil Municipal.

M. le MAIRE : Et bien oui.

M. COMPERE : Et bien voilà mais cela n'est pas le but d'une délibération.

M. le MAIRE : Si vous n'êtes pas d'accord, vous pouvez dire je ne suis pas d'accord.

M. COMPERE : Oui mais ce n'est pas le but.

M. le MAIRE : Vous ne votez pas la délibération.

M. COMPERE : C'est une délibération du Conseil Municipal, ce n'est pas une délibération du Maire. Donc c'est le Conseil Municipal qui délibère sur un texte.

M. le MAIRE : Oui mais le Maire propose. Le Maire propose la délibération, il propose que l'on suive, si je suis tout seul à voter, donc je vous propose un avis défavorable, si vous n'êtes pas d'accord, vous votez autre chose mais je propose un avis défavorable donc je le note, exactement comme dans les autres délibérations. Je propose un avis favorable ou défavorable.

M. COMPERE : Non pas les autres, vous nous demandez par exemple d'autoriser quelque chose, etc ... Là ce n'est pas la même chose. Je préférerais nettement que vous indiquiez un avis et que, par oral, vous disiez à l'ensemble des Conseillers Municipaux pour les éclairer.

M. le MAIRE : Alors, vous mettez votre doigt sur défavorable et je vous propose de décider, ceux qui sont pour un avis défavorable lèvent la main. Voilà à l'unanimité, ceux qui sont pour un avis favorable, il n'y en a pas, ceux qui s'abstiennent, qui ne prennent pas part au vote, il n'y en a pas non plus merci. Voilà nous avons donc émis un avis défavorable.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

#### **7-Réseau d'éclairage public rue Guy Môquet – rue Faidherbe – Carrefour Jean Jaurès / Epinette – Demande de subvention DETR**

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

A l'occasion des travaux de requalification de voirie menés en partenariat avec les services communautaires, compétents en la matière, la commune a entrepris de rénover son réseau d'éclairage public dans une double perspective de mise aux normes de ses installations et d'économies d'énergie.

En coordination avec le programme de voirie communautaire, il est prévu d'intervenir sur le réseau des rues :

- Guy Môquet, pour sa partie comprise entre l'avenue du Maréchal Foch et la rue Faidherbe,
- Faidherbe, pour sa partie comprise entre le boulevard Carnot et la rue Guy Môquet,
- Jean Jaurès et Epinette, au niveau de leur intersection.

Les travaux dont le montant est estimé à 400 000 euros HT, consistent à rénover le câblage ancien et aérien de cette voie en l'installant en réseau souterrain, d'implanter des candélabres propres à la commune permettant d'assurer la transition écologique avec un éclairage à économie d'énergie (temporisation de l'intensité par économiseur d'énergie, suppression des sur-éclairagements, utilisation de luminaires haute performance...), tout en renforçant la sécurité piétonne et routière.

En 2016, la commune reste éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux instituée par la loi de finances 2011, son potentiel financier moyen par habitant restant inférieur à 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant des communes dont la population est supérieure à 2000 habitants et n'excède pas 20 000 habitants.

Dans la mesure où ces travaux répondent aux catégories d'opérations éligibles au titre de la DETR, il vous est demandé de bien vouloir autoriser M. le Maire à solliciter le concours de l'Etat pour un montant égal à 40% du coût HT de l'opération, étant précisé que le financement de cette opération d'envergure sera assurée sur les exercices budgétaires 2016 et 2017.

M. le MAIRE : Il y a une petite modification de texte mineure mais qui a une importance quand même intéressante parce que nous demandons de la DETR, de la Dotation des Équipements des Territoires Ruraux et pour y siéger je sais qu'ils sont très très pointilleux, les services de l'Etat, sur la sémantique à utiliser, donc c'est pour cela que nous avons utilisé les termes de transition écologique, que nous avons mis dans le texte. C'est celle qui est posée sur table, la seule modification, je précise c'est : permettant d'assurer la transition écologique avec un éclairage à économie d'énergie. Dans les critères de sélection, c'est la transition écologique qui est notée comme critère. Donc, c'est pour cela que j'ai souhaité rajouter. Madame COLLOT.

Mme COLLOT : Dans la délibération qu'on avait, que vous venez de modifier, il était quand même marqué que cela permettait à la commune de s'exonérer de l'obligation d'utiliser des supports parfois vétustes. Donc cela veut dire que dans la nouvelle délibération on ne sera pas exonéré ?

M. le MAIRE : Aujourd'hui on retire tous les poteaux, tous les mâts, on les met avec des nouveaux et on assure ce qu'on appelle la transition écologique, c'est-à-dire que l'on retire des lampes au sodium et on met des lampes à LED à économie d'énergie. Donc c'est de la transition écologique, des lampes au sodium qui vont être bientôt interdites et on passe à une nouvelle ère en matière d'éclairage public. Mais on change bien sûr tous les mâts. La seule modification c'est qu'on a rajouté le mot, le vocable « transition écologique », parce que c'est transition écologique qui est retenu dans le cadre de la DETR pour fixer le montant des subventions, des participations. Voilà c'est pour cela, j'avais tardé à donner l'avis sur cette délibération au niveau des services et ils l'avaient envoyée et comme je siége à la DETR, j'ai dit attention stop, ils sont extrêmement pointilleux sur cela, s'ils ne voient pas transition écologique dans la délibération, ils refusent l'analyse du dossier. Mais c'est vraiment la transition écologique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

### **CARNET**

Décès

15 décembre 2015 : Mme Lucienne COMPERE-VANHOVE, maman de Daniel COMPERE

Naissance

15 décembre 2015 : Jules DESSAUVAGE, petit-fils de Joseph SANSONE

### **AGENDA**

Samedi 6 février à 11h, salle du Conseil : remise des récompenses du concours des maisons fleuries

Mardi 23 février à 20h, auditorium : Mouvaux en Concert – Quatuor Léonis (violon, violoncelle, alto)

Mercredi 24 février à 11h, salle du Conseil : signature du Contrat Enfance Jeunesse

Samedi 27 février à 11h, RDV salle Bercker : inauguration de la résidence Raymond Destobère, rue de Verdun

Samedi 5 mars, de 9h à 12h, salle Bercker : bourse aux jouets et matériel de puériculture en partenariat avec le RAMI et l'association Jumeaux et Plus

Samedi 5 mars, 20h30, auditorium : Mouvaux en Concert et Jazz en Nord – Quartet Latcho Drom (guitares, chant tzigane, basse et violon)

Samedi 12 mars à 10h : visite de l'Espace culturel/théâtre/jeunesse

Samedi 12 et dimanche 13 mars, de 8h à 20h, salles Flament et Rougé : compétition d'escrime (pupilles à l'épée et benjamins trois armes et sabre)

Dimanche 20 mars à 12h, salle Bercker : repas de Pâques des aînés

Mercredi 23 Mars 2016 à 19h : Prochain Conseil Municipal (vote du budget)

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20h20.